

## CONTRIBUTIONS A L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE MÉGALITHIQUE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE UNESCO

Vu la délibération 2020-39 du Bureau syndical en date du 10/20/2020 portant désignation du représentant du Parc à l'association Paysages de mégalithes,

Vu la délibération 2020-59 du Bureau syndical du 7/12/2020 portant approbation du programme d'actions 2021-2023 du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, notamment de l'action 13.2 « Contribuer et accompagner le classement au patrimoine mondial des mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan », dont les résultats et effets attendus sont :

- L'avancée du dossier de candidature, la cohérence du dossier et la compatibilité avec la Charte du Parc
- L'intégration des enjeux de développement durable dans le projet, la prise en compte des orientations paysagères et des enjeux de lutte contre l'érosion de la biodiversité

Il est rappelé que l'association Paysages de mégalithes, présidée par M. Olivier Lepick, Maire de Carnac et dont le comité de pilotage est placé sous l'autorité du Préfet du Morbihan, réunit communes, EPCI, Département du Morbihan, Région Bretagne, le Conservatoire du littoral, le Centre des Monuments Nationaux (Alignements de Carnac et Table des Marchand de Locmariaquer) et diverses associations. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est membre associé.

Un comité scientifique international, présidé par le professeur Yves Coppens et dirigé par Christine Boujot, ingénieure de recherche à la DRAC de Bretagne, accompagne les démarches scientifiques de l'association.

Le périmètre du Bien et de sa zone tampon, élément constitutif du dossier de candidature, est également concerné par le périmètre d'action du Parc. En ce sens, l'association et le Parc ont engagé des coopérations dans leurs démarches respectives.

Deux premières phases du dossier ont d'ores et déjà été finalisées :

1. la déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce patrimoine et l'analyse comparative
2. la délimitation du Bien (4 zones cœur) et de sa zone tampon, notamment par une entrée paysagère

Le 3<sup>ème</sup> et dernier volet de la candidature UNESCO consiste en l'élaboration du plan de gestion du Bien.

Pour ce faire, l'Assemblée générale de l'association, réunie le 14 octobre dernier, a acté la constitution de 3 groupes de co-construction, en plus de diverses réunions publiques. Cette concertation nourrira un plan de paysage dont le programme constituera le plan de gestion.

Le Parc est invité à contribuer à ces travaux.

Ces trois groupes, qui se réuniront chacun à raison d'une réunion par trimestre, sont organisés comme suit :

- Groupe préservation : entretien des monuments, protections, aménagements, outils de gestion communs, etc. - Chef de file : Jacques Madec (Locmariaquer) - 1ère réunion le 2 décembre à 14h à Locmariaquer - 2ème réunion en mars
- Groupe valorisation et médiation culturelle : appropriation collective du projet UNESCO, expositions, guides pour les acteurs touristiques, cheminements, signalétique, centres d'informations du projet UNESCO, médiation auprès de scolaires, etc. - Chef de file : Didier Berna (Arzon) - 1ère réunion le 17 janvier 2022 janvier
- Groupe paysage et urbanisme : plan de paysage et charte paysagère, PLU et outils réglementaires liés à l'urbanisme, gestion des flux, aspects fonciers, etc. - Chef de file : Denis Bertholom (Larmor-Baden) - 1ère réunion en février
- En parallèle est constitué un groupe de travail mécénat, qui est un groupe transversal, et dont le chef de file est Guy Hercend (Etel) - 2ème réunion en février.

Les enjeux de ces travaux sont importants et ces travaux concourent à l'écriture d'une stratégie de territoire qui se traduira dans les politiques publiques locales et régionales.

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Bureau Syndical décide à l'unanimité de :

- Désigner Jacques MADEC représentant du Parc au groupe préservation
- Désigner Luc LE TRIONNARE (et Anne GALLO suppléante) représentant du Parc au groupe valorisation et médiation culturelle.
- Désigner Ronan LE DÉLÉZIR représentant du Parc au groupe paysage et urbanisme.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT